

Le contrôleur financier dresse le bilan de ses activités depuis janvier 99 (Bruxelles, le 21 juin 2000)

Légende: Le 21 juin 2000, la Commission examine le rapport annuel établi par le contrôleur financier. Ce dernier y décrit les activités de la DG AUDIT pour la période du 1er janvier 1999 au 30 avril 2000.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [06.11.2006]. IP/00/648. Disponible sur <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/00/648&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_controleur_financier_dresse_le_bilan_de_ses_activites_depuis_janvier_99_bruelles_le_21_juin_2000-fr-162d2b35-b553-49c6-b966-8bb81b47d476.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Le Contrôleur Financier dresse le bilan de ses activités depuis janvier 99

Le rapport annuel du contrôleur financier décrit les principales activités menées au cours de la période 1 janvier 1999 au 30 avril 2000, notamment l'approfondissement de la coopération avec les États membres dans le domaine des fonds structurels et l'extension de la coopération avec les pays candidats. Envisageant l'avenir, le contrôleur financier soulève également un certain nombre de questions pratiques qui devront être abordées en 2000 pour que la réforme de la gestion financière et du contrôle au sein de la Commission se déroule dans de bonnes conditions.

Le rapport annuel du contrôleur financier examiné aujourd'hui par la Commission fait le point des activités de la DG AUDIT au cours de la période du 1 janvier 1999 au 30 avril 2000. Le contrôleur financier de la Commission a été saisi pour approbation d'environ 80 000 engagements et d'environ 500 000 ordres de paiements, qui contrôlés selon une approche d'échantillonnage statistique basée sur le risque (environ 10% des transactions représentant presque 90% de la valeur du budget ont été contrôlés). Ses travaux ont également porté sur un renforcement de ses fonctions d'audit, de conseil et d'orientation. Ce bilan montre notamment :

- une réduction du temps nécessaire pour le contrôle ex-ante des transactions, soit une moyenne de 3,5 jours comparés à 4,4 en 1998;
- l'approfondissement de la coopération avec les États membres dans le domaine des fonds structurels par l'organisation de réunions annuelles systématiques de coordination avec les partenaires nationaux;
- l'extension de coopération avec les pays candidats, comprenant notamment des accords administratifs, des audits conjoints, des séminaires et des cours de formation;
- la diminution du niveau du contrôle ex-ante par le recours à l'évaluation des risques et le renforcement parallèle du travail d'audit;
- l'expérimentation, à titre pilote, d'une méthodologie d'auto-évaluation des risques et du contrôle, largement utilisée ailleurs, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Envisageant l'avenir, le contrôleur financier soulève les questions pratiques à aborder en 2000 pour assurer le bon fonctionnement du processus de réforme:

- L'audit interne et les services ordonnateur devront augmenter leur capacité d'audit, en particulier dans le cas des services ordonnateurs qui créent de nouvelles unités d'audit.
- La DG AUDIT et les services concernés doivent prendre des mesures appropriées pour faciliter le transfert de responsabilités prévu par la réforme;
- l'avenir des outils informatiques développés par la DG AUDIT, particulièrement ceux qui sont également comme outils de gestion par d'autres services, devrait bénéficier d'une attention particulière afin de préserver les avantages qu'ils apportent en termes d'efficacité.
- la gestion du transfert d'une grande partie du personnel et postes de la DG AUDIT vers de nouveaux domaines d'activité tout en conservant et en motivant un nombre suffisant de personnes pour assurer le contrôle centralisé ex ante sera un défi important à la fois pour la DG AUDIT et pour les autres services concernés.